

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1358-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 16 décembre 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1358-2024 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de modifier les tarifs mensuels unitaires des compteurs d'eau ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que l'article 2 du règlement établissant les nouveaux tarifs prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
4. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 20 décembre 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 20 décembre 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 20 décembre 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier